



DEPARTEMENT DES ALPES DE HAUTE PROVENCE
COMMUNE DE SISTERON

EXTRAIT DU REGISTRE
des Arrêtés Municipaux

2020 / 1081 ST BM/YP

Le Maire de SISTERON,

OBJET : Stationnement règlementés Rue Fond Chaude.

VU l'article L 511-1 et suivants du code de la sécurité intérieure.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales articles L.2212-1, L.2212-2 et L.2131-2 et suivants;

VU le Code Pénal et notamment son article R.610-5 ;

VU le Code de la Route et notamment ses articles R 417-10, R417-11, L 325-1 à L 325-3, L 411-1 et suivants ;

VU le Code de la Voirie Routière et notamment ses articles L 116-2 et R 116-2,

VU la demande de l'Entreprise KL Ferronnerie ;

CONSIDERANT qu'il appartient au Maire d'assurer la sécurité, la salubrité, la tranquillité et le bon ordre.

CONSIDERANT que pour la sécurité des usagers, il y a lieu de réglementer le stationnement et la circulation dans la zone concernée ;

ARRETE

ARTICLE 1 – l'Entreprise KL Ferronnerie est autorisée à stationner avec un utilitaire rue fond chaude devant l'immeuble d'Ornano pour le compte de la commune de Sisteron.

ARTICLE 2 – Le stationnement est autorisé le 6 et 7 Août 2020.

ARTICLE 3 – L'entreprise est chargée de la mise en place de la signalisation et des protections nécessaires.

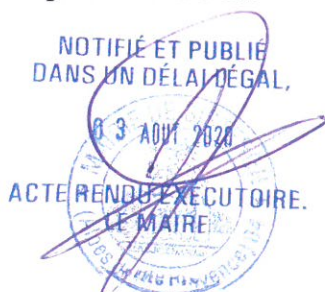
ARTICLE 3 - La ville de SISTERON décline toute responsabilité en cas d'accident.

ARTICLE 4 - Toutes infractions aux dispositions du présent arrêté seront constatées et poursuivies conformément à la loi.

ARTICLE 5 - Les tiers disposent d'un délai de recours de deux mois à compter de l'affichage du présent arrêté, auprès du Tribunal administratif de Marseille, 22-24 rue de Breteuil 13286 MARSEILLE Cedex 01.

ARTICLE 6 - Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Sisteron et Monsieur le Chef de Poste de la Police Municipale de Sisteron sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté.

ARTICLE 7 - Ampliation du présent arrêté sera adressée à Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de SISTERON et à Monsieur le Chef de Poste de la Police Municipale de Sisteron.



Fait à SISTERON, le 3 Août 2020

Pour Le Maire,
L'adjoint délégué,
J-P TEMPLIER

